



DÉCISION D'ACCREDITATION

À l'issue de l'évaluation institutionnelle externe menée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) en novembre et décembre 2020, et conformément aux critères d'accréditation adoptés par le Collège du Hcéres le 26 mars 2018,

L'UNIVERSITÉ TECHNOLOGIQUE DU PANAMA (UTP) PANAMA

est accréditée pour 5 ans sans condition
(juillet 2021 – juillet 2026)

Paris, le 1^{er} juillet 2021,
Thierry Coulhon, Président du Hcéres



Le Président du HCERES
Thierry COULHON
présidence@hcères.fr
T. 33 (0)1 55 55 60 45
2 rue Albert Einstein - 75013 Paris

Le Hcéres est membre
de plein droit de



Le Hcéres est inscrit au
registre européen



La décision prise par le HCERES et relative à l'accréditation n'est pas une décision créatrice de droit, que ce soit sur le territoire français, ou à l'international. La décision relative à l'accréditation de l'établissement correspond à l'attribution d'un label et n'empêche pas reconnaissance en France des diplômes délivrés par l'établissement accrédité. Le processus d'accréditation du HCERES n'a donc pas d'effet sur le processus de reconnaissance par la France des diplômes de l'établissement ainsi labellisé.

